

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
LE 27 JUIN 2022

ETAIENT PRESENTS

Laurent BRACHET	Adeline MAUDUIT
Sylvain CAPOT	Jean-Pierre MOLE
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	Martine TAJAN
Brigitte DURAN	Alain TORTET
Alain DURAN	

ABSENTE EXCUSEE

Mairie-Murielle PUJOL

SECRETAIRE DE SEANCE

Martine TAJAN

PRESIDENT DE SEANCE

Alain TORTET - Maire

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent Procès-Verbal du 11 Avril 2022

DELIBERATIONS

- *Modalités de transmission des Actes Administratifs*
-
- *Adhésion de la CCCP au syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Ariège(SMAGVA)*
-
- *Modification du Contrat Professionnel de l'Employé Communal*

QUESTIONS DIVERSES

- *Eclairage public*
- *AGEDI- site internet de la Commune*
- *Rites le mardi 9 août - Chili, Djibouti*
- *Travaux église de l'Assomption*
- *Biens vacants*
- *Appartement Mairie*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

VOTE

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATIONS

• *Modalités de transmission des Actes Administratifs*

A ce jour, toutes les Délibérations Publiques et Actes Administratifs sont affichés dans les panneaux communaux puis transmis en Préfecture pour les Communes de moins de 3000 habitants.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• *Adhésion de la CCCP au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Ariège(SMAGVA)*

Notre Commune n'est pas, actuellement, concernée par cette adhésion. Aucun site communal ne peut être aménagé pour cet accueil.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION :

• *Modification du Contrat Professionnel de l'Employé Communal*

L'Employé Communal consacre un certain nombre d'heures au Syndical Politique auquel il adhère. De ce fait, certaines tâches ne peuvent pas être effectuées dans les temps. Il doit, également, suivre des Formations Professionnelles obligatoires sur son temps de travail.

Notre Commune n'est pas en mesure d'augmenter son « contrat horaire hebdomadaire ».

Un entretien est prévu le 4 Juillet 2022 pour trouver un compromis qui conviendra aux deux intervenants.

Une « Délibération » n'est pas votée à ce jour.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

QUESTIONS DIVERSES

- *Eclairage public*

Une étude a été transmise par le SDE09. Plusieurs propositions sont envisagées.

Nous sollicitons un rendez-vous afin d'obtenir des renseignements, plus précis, afin de trouver la solution la plus avantageuse pour notre Commune.

- *AGEDI - Site Commune*

Le site internet Communal a été réalisé par la Société *NET15*. Il est accessible sur « alos.fr ».

Quelques informations sont déjà recueillies

Prochainement, un représentant de la Société *NET15* nous donnera toutes les informations nécessaires pour alimenter et faire vivre ce site.

Toutes les personnes intéressées pourront s'y rendre afin de consulter les informations/manifestations estivales à venir.

- *Rites le Mardi 9 Août - CHILI - DJIBOUTI*

Suite évènements qui se déroulent en UKRAINE, un changement des groupes folkloriques a été imposé.

Cette année, deux nouveaux groupes folkloriques viendront animer notre soirée du 9 Août 2022, sur la place de la Salle Communale à partir de 21 heures.

- *Travaux Eglise de l'Assomption*

Une étude, très précise, a été réalisée sur ce monument. Les travaux, à réaliser, sont classés selon leur urgence.

Première tranche

- Installation d'un paratonnerre est prioritaire et obligatoire.
- Joints des murs Nord et Sud à refaire
- Deux portes de la Sacristie affaiblissement les murs. Elles seront murées
- Création d'une porte pour accéder aux combles avec une échelle à crinoline
- couverture versant Nord remplacement charpente bois par une charpente métallique et réfection toiture en ardoise
- Gestion des eaux pluviales

Des « Demandes de Subventions » sont mises en place auprès des institutions suivantes :

DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*)

FDAL (*Fonds Départemental d'Action Locale*)

REGION

- *Biens vacants*

Après une étude menée par la SAFER (*Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural*), nous constatons que de nombreuses parcelles sont « sans propriétaire déclaré et/ou sans héritier » pour une superficie de 31ha800.

- *Appartement Mairie*

Cet appartement, situé au-dessus de la Mairie, vient de se libérer. Une étude est en cours par l'Architecte – Monsieur ANEL afin de le mettre aux normes imposées et le rendre plus fonctionnel.

Les plans nous seront présentés prochainement.

Des subventions seront demandées pour réaliser ces travaux



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30